

Annexe VIII de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

Date de mise à jour : 19 Janvier 2023

Notre analyse

L'annexe VII de l'arrêté du 23 février 2012 détermine le processus d'accréditation des organismes certificateurs.

Annexe VIII de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

PROCESSUS D'ACCREDITATION DES ORGANISMES CERTIFICATEURS

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Questions-réponses de la DGT, du 7 mars 2012, relatif à l'arrêté formation du 23 février 2012

Cliquez ici pour accéder à cet outil